

9 - Exercice 2011 - Budget annexe Archéologie Préventive - Affectation des résultats de l'exercice 2010 en application de la nomenclature M14

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Créé par délibération du 26 février 2009, le service municipal d'Archéologie Préventive permet à la collectivité de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques.

Il fait l'objet d'un budget annexe soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule notamment que :

➤ le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci,

➤ les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2010 du Budget annexe Archéologie Préventive sont les suivants :

✓ Section d'investissement

Solde des réalisations 2010	- 37 821,34 €
Solde des restes à réaliser 2010	+ <u>5 000,00 €</u>
	- 32 821,34 €

Le programme d'équipement 2010 fait apparaître au 31 décembre 2010 un besoin d'autofinancement complémentaire de 32 821,34 € qui sera couvert par l'affectation de l'excédent d'exploitation 2010.

✓ Section d'exploitation

Dépenses réalisées	- 915 655,47 €
Recettes réalisées	+ <u>1 082 589,92 €</u>
Excédent de clôture 2010	166 934,45 €

Affectations :

▪ Autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2010	32 821,34 €
▪ Excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2011	134 113,11 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférents par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe Archéologie Préventive tels que définis dans le tableau ci-après :

Budget annexe Archéologie Préventive		Dépenses	Recettes
001 / 001 CS 41065	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 821,34	
10 / 1068 CS 41065	Autofinancement du programme d'équipement 2010		32 821,34
Total investissement		37 821,34	32 821,34
002 / 002 CS 41065	Résultat d'exploitation reporté		166 934,45
002 / 002 CS 41065	Autofinancement du programme d'équipement 2010		- 32 821,34
Total fonctionnement			134 113,11

**BUDGET ANNEXE SERVICE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2010**

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2009 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2010 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2010
INVESTISSEMENT	- 39 452,47		1 631,13	- 37 821,34 (1+3)
EXPLOITATION	42 511,47	42 511,47	166 934,45	166 934,45 (1)-(2)+(3)
TOTAL	3 059,00	42 511,47	168 565,58	129 113,11

RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

ARCHEOLOGIE PREVENTIVE		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	97 680,47	1 237 525,00	1 335 205,47
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	59 575,59	1 094 639,92	1 154 215,51
Réduction de titres	C		12 050,00	12 050,00
Recettes nettes	D=B-C	59 575,59	1 082 589,92	1 142 165,51
Restes à réaliser	E	5 000,00		5 000,00
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	58 228,00	1 237 525,00	1 295 753,00
Engagements	G	57 944,46	961 427,36	1 019 371,82
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	57 944,46	961 427,36	1 019 371,82
Annulation de mandats	I		45 771,89	45 771,89
Dépenses nettes	J=H-I	57 944,46	915 655,47	973 599,93
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H			
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent	D-J	1 631,13	166 934,45	168 565,58
Déficit	J-D			
Restes à réaliser				
Excédent	E-K	5 000,00		5 000,00
Déficit	K-E			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1 et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [4 abstentions : 2 du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN, Mme GELIN) et 2 du groupe MODEM (M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.